



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 9 juillet 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 10/07/2007

D - 20070388

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 9 juillet Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, M. Stéphane DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, Mme Anne WALRYCK, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, M. Jacques VALADE (*présent jusqu'à 15 h 30*), Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, Mme Michèle DELAUNAY, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC,

Excusés :

Mme Michelle DARCHE, Mme Claude MELLIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jacques COLOMBIER,

Aménagement de la baignade du lac. Convention de mise à disposition de pontons flottants. Autorisation de signer.

M. Joël QUANCARD, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez très certainement, chaque année depuis 18 ans, et pour les mois de juillet et août, nous mettons en place un dispositif de surveillance aquatique sur une partie de la berge sud du Lac de Bordeaux, qui permet à nos concitoyens de bénéficier d'un espace de baignade.

Ce dispositif qui comprend, bien entendu, un poste de surveillance, un poste de secours et un ensemble de sanitaires douches, est complété par un apport de sable conséquent sur une partie des berges.

Cette année nous vous proposons de parfaire cet ensemble par :

- une extension de la zone sablée qui passerait de 300 m² à 2 500 m²
- la mise en place de tables de pique nique et de tables de tennis de table en plus d'une aire réservée aux sports de plage (volley...)
- d'étendre la zone de baignade pour la porter de 1 000 m² à 2 000 m² et en la délimitant par des pontons flottants qui rendent cet espace convivial et ludique

La société VINEXPO, à l'occasion de l'édition 2007, a investi dans une passerelle flottante qui permettra pendant toute la durée du salon de relier directement le Parc des Expositions et le Palais des Congrès.

Cette passerelle est constituée de 220 pontons flottants modulaires.

Il nous est apparu qu'il convenait de saisir l'opportunité de disposer d'une partie de ces pontons (30) et donc de les louer pour les deux mois d'été.

Pour ce faire, une convention de mise à disposition a été établie qui est jointe en annexe.

Je vous demande donc Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter le principe de rénovation et d'extension de la plage de Bordeaux Lac et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention pour la mise à disposition de pontons flottants.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 9 juillet 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Joël QUANCARD
Adjoint au Maire

<p style="text-align:center">CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PONTONS FLOTTANTS POUR L'AMENAGEMENT DE LA BAIGNADE DE BORDEAUX LAC</p>

Entre

La Ville de Bordeaux, Place Pey Berland, 33077 Bordeaux, représentée par son Maire Monsieur Alain JUPPÉ agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal n°..... du.....2007 reçue en Préfecture de la Gironde leci-après désignée la Ville

Et

La société VINEXPO S.A.S - 12 place de la Bourse -33000 Bordeaux représentée par Monsieur Robert BEYNAT, Commissaire Général, ci-après désigné

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule

La Ville de Bordeaux souhaite aménager la zone de bain du lac de Bordeaux par la mise en place de pontons flottants destinés à améliorer la sécurité et rendre ce lieu plus attractif et ludique.

Article 1^{er} : OBJET

La société VINEXPO, propriétaire de pontons flottants, met à disposition la Ville 30 modules aux normes NF et EN et assure le transport, le montage, le démontage de l'ensemble.

Article 2 : DESIGNATION DU LIEU DE LA MISE EN PLACE DE L'OUVRAGE

La zone de bain se situe dans la partie sud du lac de bordeaux , Boulevard du Parc des Expositions – 33520 BRUGES. L'accès au site se fait par les zones engazonnées et la plage de sable.

Article 3 : CAHIER DES CHARGES GENERAL

3.1 La mise à disposition comprend :

- La prestation d'un bureau d'étude chargé de définir les contraintes d'installations (ancrages)
- Le transport des éléments constituant l'ouvrage
- La mise en œuvre de l'ouvrage
- La réception sécurité par un organisme de contrôle
- L'enlèvement de l'ouvrage

3.2 Caractéristiques techniques de l'équipement :

La société VINEXPO a sélectionné le produit EZ Dock pour ses qualités de robustesse, flexibilité, fiabilité, de sécurité d'utilisation et de respect de l'environnement.

- L'ouvrage est positionné au large de la plage environ 40 m du bord avec retours de 20 m.
- L'ensemble du ponton est réalisé par assemblage de 30 modules flottants de 2x3 m.
- Le revêtement de surface est antidérapant et les éléments d'assemblage ne présentent pas de parties saillantes.
- L'ouvrage est maintenu par un ancrage sécurisé sans empiètement dans la zone de bain. Il doit répondre aux conditions de vent de 90km/h constant et perpendiculaire au ponton.

Article 4 : DUREE DE LA MISE A DISPOSITION

La mise à disposition de l'ouvrage est de 2 mois, du 1^{er} juillet 2007 jusqu'au 31 août 2007.
La pose et l'enlèvement de l'ouvrage n'est pas compris dans ces deux mois.

Article 5 : ASSURANCE

La Ville est responsable des dommages causés au matériel pendant la durée de la mise à disposition.

Article 6 : CONDITIONS FINANCIERES

La mise à disposition se fera moyennant le paiement par la Ville de la somme de 23 704.72 € TTC

Ce montant comprend :

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T
Bureau d'étude chargé de la faisabilité	1	2 850.00€	2 850.00€
Transport par camion	2	565.00€	1 130.00€
Main d'œuvre des techniciens (pose et dépose)	2	1 170.00€	2 340.00€
Contrôle sécurité par un organisme agréé	1	1 500.00€	1 500.00€
Location de 30 pontons flottants EZ-Dock beige - juillet	30	200.00€	6 000.00€
Location de 30 pontons flottants EZ-Dock beige - août	30	200.00€	6 000.00€
		Total H.T	19 820.00€
		T.V.A 19.6%	3 884.72€
		Total T .T.C	23 704.72€

La Ville se libèrera de cette somme par virement administratif (BNP Paribas Bordeaux C Rouge – 40, cours du Chapeau Rouge – 33050 Bordeaux Cedex – compte n°30004 00320 00010179644 70), sur présentation de factures à chaque étape de l'opération : pose, mise en place, location juillet, location août et dépose, ou une facture détaillée globale présentée à l'issue de l'opération.

Article 7 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties déclarent faire élection de domicile :

- Monsieur JUPPÉ en l' Hôtel de Ville de Bordeaux,

- Monsieur Robert BEYNAT au siège social de VINEXPO S.A.S – 12, place de la Bourse – 33000 Bordeaux

Article 7 : COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tous les litiges qui pourraient s'élever au titre des présentes, seront portés devant toute juridiction compétente siégeant au Bordeaux

Fait à Bordeaux, le

Pour la Société VINEXPO S.A.S
Le Commissaire Général

Le Maire de Bordeaux